

#1 Lancement de la procédure

Approuvé au printemps 2011, le SCoT de Cergy-Pontoise dessine les traits de l'agglomération de demain.

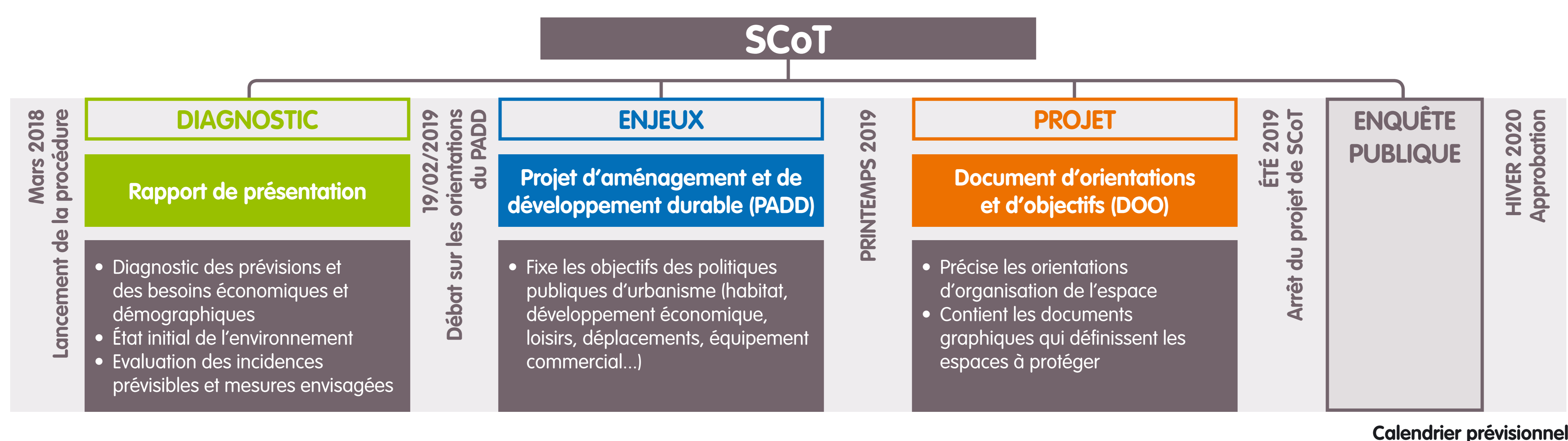
Avec pour objectifs de disposer d'un document mis à jour, complété par l'intégration de la commune de Maurecourt, du projet de Campus international et correspondant aux nouvelles dispositions du code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire a prescrit une révision du SCoT (délibérations du 22 novembre 2016 et du 27 mars 2018).

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

C'est un document de planification urbaine d'échelle intercommunale, à moyen et long terme. Il permet une mise en cohérence des différentes politiques publiques en matière d'habitat, d'environnement, de déplacements, d'activités économiques et commerciales. Le SCoT traduit

« projet de territoire », comme le Plan climat air énergie territorial/Agenda 21, le Plan local de déplacement (PLD) et le Programme local de l'habitat (PLH). Le SCoT intègrera les résultats de l'étude portant sur l'analyse de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Le SCoT se compose de trois documents, correspondant aux trois phases de son élaboration :



Une croissance dynamique et maîtrisée



Le Parc François Mitterrand, cœur du futur Campus international

Avec plus de 208 000 habitants*, 90 000 emplois et 30 000 étudiants, Cergy-Pontoise est résolument un **pôle structurant et attractif** de la région Île-de-France. Le territoire offre les conditions d'un développement durable à travers ses principes de **mixité urbaine et sociale**, d'équilibre emplois/logements et d'une croissance urbaine, avec une moyenne de 1 650 logements construits par an.

Le SCoT de Cergy-Pontoise propose de poursuivre **une croissance dynamique et durable, garante de son attractivité et du maintien des équilibres sociaux du territoire**. Cela passe par une adaptation aux évolutions de sa population, la rénovation de l'habitat ancien et celle de nos quartiers touchés par des déséquilibres mais aussi par la réalisation de projets structurants, tels le Grand Centre et le Campus international.

*Population au 1^{er} janvier 2016 - source INSEE 2019

La nécessité d'un développement durable

La révision du SCoT de Cergy-Pontoise prend en considération les enjeux majeurs que sont :

- la préservation des surfaces agricoles et naturelles, et plus particulièrement le développement de l'agriculture péri-urbaine qui favorisera la création de « circuits courts »,
- le développement des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre,
- la préservation de la biodiversité, notamment à travers la restauration et la création de continuités écologiques,
- la gestion économe des ressources et de l'espace,
- la coordination entre développement urbain, compacité, densité et desserte par les transports en commun.



Amélioration du pôle d'échange multimodal du Grand Centre



La commune de Maurecourt a rejoint l'agglomération en 2012